

| | | |
|--|---|--------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE | BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL ZI de la Gare F-22 940 PLAINTEL | |
| Produit : BIO LISIER | Version 3 du 23/11/2010 | 1 / 4 |

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit **BIO LISIER**

Fournisseur **BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL**
Zone Industrielle de la Gare
F-22 940 PLAINTEL
FRANCE
Service à contacter : Service technique et développement
Téléphone : (33) 02 96 32 04 33
Fax : (33) 02 96 32 06 28

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Préparation composée de :

- Lithotamne
- Argile
- Algues marines
- Extrait de plantes
- Complexe de bactéries
- Oligo-éléments

Substances dangereuses représentatives

Aucune substance de cette catégorie n'est présente à une concentration classant cette préparation dangereuse.

Substances dangereuses présente à une concentration inférieure au seuil minimal de danger

- Carbonate de cobalt < 0,01 %
- Sulfate de manganèse < 1 %

Autres substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente à une concentration classant cette préparation dangereuse.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Principaux dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 1999/45/CE.

Comme tout produit sous forme poudre, il peut émettre des poussières sans effet spécifique lors de sa manipulation.

Par effet de surcharge, il peut être irritant en cas de contact prolongé avec les muqueuses et la peau ou de projection oculaire.

La préparation ne présente aucun danger pour l'environnement.

Risques spécifiques non concerné

| | | |
|--|--|--------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE | BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL ZI de la Gare F-22 940 PLAINTTEL | |
| Produit : BIO LISIER | Version 3 du 23/11/2010 | 2 / 4 |

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon

Contact avec les yeux

Laver abondamment à l'eau claire.

Consulter un médecin ophtalmologue en cas de projection oculaire si l'irritation persistait.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre, CO₂ ou eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Aucune précaution particulière autre que celles décrites à la section 7.

Précautions pour la protection de l'environnement

La préparation ne présente aucun danger pour l'environnement

Méthodes de nettoyage

Récupérer la poudre peltable pour élimination (section 13)

Mouiller les surfaces souillées avant balayage de manière à limiter la formation de poussière

Laver la surface en eau à l'aide de produits détergents et désinfectants classiquement utilisés

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions

Porter des gants, lunettes et masque lors de la manipulation du produit pur ou en zone de mélange.

Ne pas manipuler d'air comprimé si les précautions de protections individuelles ne sont pas respectées.

Conseils d'utilisation

Ne pas mettre la préparation en présence d'une surface humide ou d'eau

Stockage

Mesures techniques

Ne pas stocker à même le sol

Conditions de stockage

Conservé le produit à une température comprise entre 4 et 20°C préférentiellement.

Ne pas dépasser une température de stockage de 35 °C.

Ne pas stocker en zone humide

Matières incompatibles

Ne pas mettre la préparation en présence d'une surface humide ou d'eau.

Matériaux d'emballage

Le produit pur est conditionné en emballage papier doublé PE

| | | |
|--|---|--------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE | BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL ZI de la Gare F-22 940 PLAINTEL | |
| Produit : BIO LISIER | Version 3 du 23/11/2010 | 3 / 4 |

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Les poussières émises sont sans effets spécifiques. Les concentrations moyennes en poussières totales inhalables et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par une personne, évaluées sur une période de 8 heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 et 4 mg.m⁻³ d'air (VME)

Equipements de protection individuelle

Lors de la manipulation du produit pur, le personnel directement exposé devra porter les équipements de protection suivants :

Protection respiratoire

Porter un masque d'hygiène anti-poussière ou préférentiellement de classe P1

Protection des mains

Porter des gants d'hygiène de type usage unique

Protection des yeux

Porter des lunettes lors de la manipulation des poudres pouvant générer des poussières

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| <u>Etat physique</u> | poudre |
| <u>Couleur</u> | beige clair à marron clair |
| <u>pH (10 %)</u> | environ 6,6 |
| <u>Point éclair</u> | non concerné |
| <u>Caractéristiques d'explosivité</u> | non explosif |
| <u>Masse volumique</u> | environ 0,6 à 0,7 g.cm ⁻³ |
| <u>Solubilité dans l'eau</u> | insoluble |

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité

La préparation ne génère pas de réactions dangereuses

Produits de décomposition dangereux

La préparation ne forme pas de produits de décomposition dangereux

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

La préparation ne présente pas de toxicité

Effets locaux

Non-irritant lors de l'administration par voie cutanée

Peut s'avérer irritant lors de l'administration par voie oculaire

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Persistance / dégradabilité

Préparation biodégradable.

| | | |
|--|--|--------------|
| FICHE DE DONNEES DE SECURITE Présentation et règles de rédaction conformes à la directive 91/155/CEE, modifiée par la directive 2001/58/CE | BIO ARMOR DEVELOPPEMENT SARL ZI de la Gare F-22 940 PLAINTTEL | |
| Produit : BIO LISIER | Version 3 du 23/11/2010 | 4 / 4 |

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les déchets solides sont récoltés dans un conditionnement hermétique (sac plastique, seau..)
Les effluents liquides ou solides peuvent être dirigés vers le système commun de collecte et traitement.

L'élimination du produit et le traitement du conditionnement ayant servi au stockage doivent être effectués en accord avec les législations locales, régionales ou nationales.

Ne pas rejeter à l'égout sans vérification de ces diverses législations.

Emballage souillé

Les emballages souillés par la préparation peuvent suivre la procédure d'élimination classique des emballages usagés.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non repris par la législation des transports :

N° ONU : Non applicable

ADR/RID : Non applicable

N° IMDG : Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementations

Produit non repris par les dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.